rivaient sans cesse en masses compactes. La patache de la douane a tenu bon, malgré la violence des heurts. Il n'y avait personne à bord, et le bruit qui a couru, dans la soirée, de la mort de six douaniers, est erroné.

La panique était effroyable entre le pont National et le pont de Bercy. Des centaines de travailleurs, quelques-uns dans l'eau jusqu'aux genoux, déchargeaient des bateaux, roulaient des tonneaux, déchargaient des sacs. Grande consternation dans tout Bercy, où les dégâts seront considérables. L'eau a aujourd'hui recouvert toutes les berges, inonde toutes les caves, envahit toutes les rues de l'Entrepôt ; sur les berges, l'eau toujours montante arrachait avec une force irrésistible les tonneaux entassés. De lourdes pièces de vin s'en allaient à la dérive, roulant avec les glaçons, descendant le fleuve et allant se briser contre les piles des ponts.

Les travaux du pont de Tolbiac avaient disparu sous les eaux ou étaient envahis par les glaces. Rien de marquant au pont d'Austerlitz; les remorqueurs amarrés rive gauche résistaient bien à la débâcle. Il était défendu de stationner au pont Sully, dont l'arche de gauche était obstruée par un énorme chaland, sans cesse battu en brèche par les glaçons. A droite, l'estacade résistait bien aux chocs, mais subissait des avaries.

Au pont de la Tournelle, deux grosses pierres ont été détachées des pilliers. On a craint un moment pour la solidité du pont, et la circulation y a été interdite.

Le petit bras de la Seine a été le plus éprouvé. Il offre encore, en ce moment, le plus lamentable aspect. C'est surtout en amont du petit pont Saint-Michel que l'on peut se faire une idée de la force de la débâcle. Les glaces y sont arrivées avec une violence extrême, se dressant contre les piles avant de s'y briser. En quelques minutes, tout le petit bras s'est trouvé pris et la débâcle s'est trouvée arrêtée par un amoncellement inouï d'énormes glaçons et d'épaves de toutes sortes, tonneaux, bateletis brisés, poutres, etc.

Ce sont surtout les énormes madriers détachés des trains de bois venant de la Marne qui ont contribué au désordre et qui ont failli, plus bas, emporter deux piles du pont des Arts, en venant se placer en travers du courant sur une longueur de plus de quinze mètres. En effet, d'autres poutres, des planches, une passerelle de pontons, des tonneaux et autres débris étaient venus renforcer le bâtardeau formé par la première poutre, et si les glaçons qui commençaient à s'accumuler en pointe, mais qui heureusement ont pu trouver une issue, étaient arrivés à la hauteur des arches, une partie du tablier était emportée. Le pont tremblait et craquait sous la violence des secousses. Voici d'ailleurs les ponts où la circulation a dû être interdite dans l'après-midi d'hier : le pont de Bercy, le pont de la Tournelle, le pont des Arts, le pont des Saints-Pères, le pont de Solférino et le pont de Passy. Aujourd'hui encore, ces quatre derniers ponts sont interdits au public, à cause de la violence de la crue.

Dans toute la traversée de Paris, mais principalement dans le petit bras de la Seine compris entre le pont Neuf et le pont Saint-Michel, on pourrait voir les familles des mariniers, atterrées par la violence de la débâcle et la fureur des eaux, déménager en toute hâte. Le sauvetage des petits mobiliers des péniches se faisaient pardessus les parapets des quais. Quai des Grands-Augustin, le spectacle était navrant. Des pompiers, munis d'amarres, aidaient aux transbordements.

Un nombre considérable de bateaux de plaisance, canots, yoles, périssoires et quantité de bachots, dont les amarres n'avaient pu tenir, ont été brisés ou ont disparu, emportés par les glaçons.

Une foule énorme sillonnait les quais, regardant avec des yeux terrifiés ce spectacle si rare et qui fait encore aujourd'hui l'objet de toutes les conversations dans Paris. Le pont Saint-Michel, le pont Neuf, le pont Royal et celui de la Concorde étaient envahis par les curieux. Le *Frigorifique*, le bain de la Samaritaine et ceux de la Frégate du pont Royal, solidement amarrés, n'ont pas été en péril ; mais plusieurs lavoirs, quelques établissements de bains froids et un grand nombre de chalands et péniches ont coulé ou ont été fortement endommagés.

La liste des dégâts sera longue.

Après la passerelle, le pont des Invalides a été emporté à son tour. Ce désastre était inévitable, malgré toutes les mesures prises. M. Alphand, directeur des travaux de Paris, s'est tenu pendant un certain temps sur ce point. Partout, le service de la navigation avait pris toutes les mesures possibles, mais le déchaînement a été terrible et les plus vieux mariniers eux-mêmes se sont trouvés impuissants à lutter contre la violence de la débâcle augmentée de la crue des eaux.

Un magnifique soleil a éclairé pendant toute la journée d'hier toutes ces scènes de désolation. A la chute du jour, un épais brouillard est venu envelopper les deux rives du fleuve.

En dehors de Paris, la débâcle et la crue des eaux ont amené de grands désastres. A Alfortville, l'immense plaine est submergée. Les eaux de la Marne inondent aujourd'hui les campagnes.

A Choisy-le-Roi, la débâcle a eu des effets terribles, broyant et écrasant les bateaux sur son passage. A deux kilomètres en amont du pont, un hardi sauvetage d'un garde-pêche et de sa femme, surpris dans leur petite maison, a été fait par quatre courageux citoyens.

A Billancourt, les propriétés riveraines commencent à être inondées. Au pont de Neuilly, où les glaçons passaient avec une effroyable rapidité, beaucoup d'arbres des îles Rothschild et de la Grande-Jatte, inondées en partie, ont été déracinés.

C'est à Bercy que se porte en ce moment toute l'attention du service des eaux. M. Hérold, le préfet de police, et plusieurs fonctionnaires de la préfecture de la Seine s'y sont rendus dans la journée d'hier.

Une débacle terrible a commencé sur la Loire. Toutes les précautions ont été prises pour éviter des accidents ; malheureusement de nombreux dégâts sont déjà à déplorer.

Les journaux de Lyon constatent que, sous l'influence du dégel, la Saône a pris des allures menaçantes pour les riverains. Déjà la haute Saône a commencé à déborder. Une dépêche de Maçon annonce que vendredi, à six heures du soir, le tambour de ville de Saint-Laurent-lès Macon prévenait en toute hâte les habitants de prendre leurs précautions en vue d'une crue semblable à celle de 1856.

A Châlons, les bas-ports sont inondés et les habitants sont sur le qui-vive.

A Lyon, la Saône grossit d'heure en heure. Il y a lieu de prendre sur tout le parcours de la rivière les plus sérieuses précautions pour prévenir des désastres. Le service de la navigation, du reste, a été prévenu par dépêches, et les riverains ont été avisés du danger de la situation.

Les journaux des Ardennes annoncent que les populations situées dans les lieux bas de la vallée d'Apremont et de Vouziers sont dans l'anxiété la plus grande. La crue d'eau augmente sans cesse, depuis trois jours, et charrie des débris et des glaçons d'un demi-mètre d'épaisseur, sur une surface de 20 mètres et plus.

Le pont établi à Saint-Juvin, pour gagner la gare, a été rompu. On craint d'autres désastres.

On mande de Metz que la Moselle baisse. La débâcle s'est opérée sans grand dommage. Tout danger pour la haute Moselle est écarté.

Dans le Nord, la situation semble s'être améliorée ; on signale une baisse sensible de la Sambre à Landrecies, à Hautmont et à Maubeuge.

Des inondations se sont produites également en Belgique. En amont et en aval de Bruxelles, les prairies de la Senne sont couvertes d'eau et le niveau de la rivière ne cesse de s'élever. A Liége, beaucoup de maisons ont leurs caves et leurs rez-de-chaussée inondés. Les glaçons qui descendent rapidement le cours du fleuve ont été la cause de plusieurs accidents ; des bateaux ont été détraits et le 1er janvier le pont de la dérivation de la Meuse, à Herstal, a été emporté.

Bulletin Militaire

Le *Petit Parisien*, qui a pour rédacteur M. Laisant, disait hier, à l'adresse de plusieurs journaux du soir, que le général Farre n'est pas hostile à la proposition tendant à réduire à trois ans le service militaire.

Le *Télégraphe*, qui était un des journaux désigné, revient en ces termes sur son affirmation :

« De nouveaux renseignements nous permettent d'affirmer que l'un des points sur lesquels le général Farre insiste avec une fermeté toute particulière, c'est le rejet de la proposition Laisant concernant le service de trois ans. »

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

CONSEIL GÉNÉRAL

Election du 4 Janvier 1880

Communes	Inscrits	Votants	M. Jonglez	B. nuls
Bousbecques	474	382	352	30
Halluin	965	549	543	4
Linselles	931	678	674	4
Neuville	376	284	277	7
Roncq 1re sec.	543	309	298	11
Roncq 2e sec	805	161	158	3
Tourc-Nord	2760	1321	1236	56
Totaux	6361	3684	3540	115

M. Charles Jonglez est élu conseiller général.

On a trouvé dans l'urne 27 bulletins, au nom de M. Jourdain. On sait qu'un groupe de bonapartistes avait offert à M. Jourdain la candidature qu'il a refusée.

La Chambre de commerce de Roubaix se réunira le mardi 6 janvier à 4 heures du soir.

Voici l'ordre du jour :

1. Enquête sur des améliorations à apporter au canal ;
2. Question du comblement d'une partie de l'ancien canal ;
1. 2. Commission à nommer pour fixer les valeurs de douane ;
4. Diverses communications.

Le Bureau de Bienfaisance de Neuville, a reçu la somme de 100 francs, envoyée par M. Charles Jonglez, président de la Chambre de Commerce de Tourcoing.

La santé de M. le vicaire-général Bernard donne de nouveau de grandes inquiétudes, dit l'*Emancipateur* de Cambrai.

Jeudi 1er janvier, sur son désir, les derniers sacrements lui furent administrés.

A l'issue de l'office canonial de l'après-midi, le Saint Viatique lui fut solennellement porté par M. le vicaire-général Cailleau, et l'Extrême-Onction donnée par le chanoine Lecoq, archiprêtre de l'église métropolitaine.

Tout le chapitre était présent, ainsi que le clergé de la ville, une députation du Grand-Séminaire, et un grand nombre de fidèles.

Depuis lors un léger mieux s'est produit dans l'état de M. l'abbé Bernard. De tous ceux qui l'entourent il est le plus calme, le plus resigné, ayant conservé une lucidité d'esprit entière, et se soumettant avec une complète abnégation à la volonté de Dieu.

Nous croyons pouvoir espérer que tout danger imminent est écarté.

Par décision de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts sont nommés :

Officiers de l'instruction publique : MM. Aubert et Toussaint, inspecteurs primaires à Lille ; officiers d'Académie : M. Tilmant, directeur de l'école primaire supérieure de Lille ; Pamart, maître-adjoint à l'école-normale de Douai.

On assure que l'administration des finances ne accepterait encore, pendant huit jours ces pièces divisionnaires retirées de la circulation.

Nous lisons dans le *Propagateur* :

« L'ordre du jour du Conseil municipal pour la séance de mardi porte : « projet définitif de construction de la Faculté de médecine. »

» Vite trois ou quatre millions pour ce beau projet de « Lille grand centre universitaire ! »

» Ce n'est pas assez d'ajouter chaque année 166,000 francs au budget pour le plaisir d'avoir transformé, comme par un coup de baguette, l'Ecole en Faculté.

» Il faut un monument.

» Aussi, pour justifier cette nouvelle dépense, il est encore question de faire un « docteur » d'un officier de santé » en le dispensant des diplômes.

» Nous avons pu admettre une exception à la règle ; nous n'admettons pas l'exception devenant une règle.

» Nous avons déjà protesté trois fois ; nous protesterons encore si l'on donne suite à ces caprices qui nous coûtent trop cher, et qui finiraient par mettre la Faculté officielle de Lille au dernier rang parmi les Facultés de France.

» Ou nous nous trompons fort, ou nous avons avec nous, en parlant ainsi, les professeurs qui mettent l'honneur de la Faculté et la force des études avant la gloriole d'ajouter un ou deux noms, dans le rapport de fin d'année, à la liste des nouveaux docteurs. »

Un feu de cheminée s'est déclaré, hier soir, vers sept heures, chez un mercier de la Grand'Place.

Ce commencement d'incendie, promptement comprimé à l'aide de sel et de soufre, n'a causé que des dégâts insignifiants.

Le jeune garçon dont nous avions signalé la disparition dans notre numéro d'avant-hier, a été retrouvé, hier, à Roubaix et rendu à ses parents.

Où s'arrêtera l'audace des mendiants? Telle est la question que l'on est naturellement porté à s'adresser en voyant le relevé quotidien des vols commis par cette catégorie d'individus. Il y a trois jours, un dangereux repris de justice, en résidence obligée à Roubaix se présentait chez Mlle C..., rue des Champs, et la suppliait de lui venir en aide, étant, disait-il, depuis longtemps sans travail et depuis deux jours sans pain. Pendant que Mlle C... préparait dans sa cuisine des vivres qu'elle devait donner au mendiant, celui-ci a pris la fuite en emportant un manteau en soie d'une valeur de 80 francs et un manchon.

Mlle C... a aussitôt déposé une plainte et grâce à l'activité des recherches, les deux objets volés ont été retrouvés chez une femme de la rue Saint-Honoré, Clémence Debru, qui les avait achetés au maraudeur pour cinq francs.

Le voleur, qui se nomme Alexandre Descamps, et la receleuse ont été arrêtés.

Nous avons annoncé dernièrement que plusieurs laitiers avaient été frappés d'un procès-verbal pour avoir falsifié leur marchandise en l'additionnant de 20 0/0 d'eau. Nous avons, en racontant ce fait, commis une irrégularité que nous tenons à réparer aujourd'hui. Ce n'est pas 20 mais bien 30 0/0 d'eau que Charles P.... de Wasquehal a ajouté à son lait. Et, ce qui est mieux, un de ses confrères de Roubaix Antoine D... avait additionné cette denrée d'une mixtion « inconnue » qu'il n'a pas été possible de peser.

Notre correspondant de Wasquehal nous signale le fait suivant :

« M. Louis Delvoos, jardinier, exploite un terrain enclos de haies et au milieu duquel s'élève une baraque destinée à recevoir des instruments aratoires et des ustensiles de ménage. L'autre soir, M. Delvoos se dirigeait vers cette baraque pour y déposer un objet qu'il venait de réparer. Au moment où il allait ouvrir la porte, il fut tout à coup bousculé par deux individus qui s'étaient d'abord tenus cachés et attendaient probablement que le jardinier et sa femme fussent endormis, pour dévaliser leur maison. Malgré l'obscurité qui régnait alors, — il était six heures et demie, — M. Delvoos a remarqué l'un des deux individus. Il a donné son signalement à la gendarmerie. »

Les deux petites filles de M. Descamps, charcutier à Croix, se chauffaient, il y a quelques jours. L'une d'elles, nommée Zulma, s'étant trop approchée du foyer, le feu prit à ses vêtements et en un instant elle fut entourée de flammes. Aux cris poussés par les deux enfants, M. Descamps accourut et prenant sa fille dans ses bras, parvint à la sauver du danger qui la menaçait. La jeune Zulma a cependant reçu de nombreuses brûlures par tout le corps.

Toutefois, ses jours ne sont pas en danger.

Une enquête est ouverte concernant un accident qui vient de se produire à Croix. Au moment où Mme Angélique Cocheteux traversait la route Nationale qui conduit de Lille à Roubaix, un cheval monté par le domestique d'un marchand de chevaux de Roubaix arrivait au grand galop. Mme Cocheteux se gara aussitôt, mais elle le fit si précipitamment qu'elle tomba dans un des fossés qui bordent la route et se fractura le bras gauche. Une plainte a été déposée contre le cavalier par la victime de cet accident.

Un tisserand de Wasquehal, M. Jean-Baptiste Debœuf, a tiré, la semaine dernière, un coup de fusil sur un lièvre qu'il a blessé. Cet exploit cynégétique n'a eu qu'un témoin, un seul, le garde-chasse au service du propriétaire du terrain sur lequel le rongeur a été blessé. Le braconnier a supplié le garde de ne pas verbaliser contre lui, mais celui-ci a été inflexible et la gendarmerie, sur son rapport, a dressé procès-verbal à Jean-Baptiste Debœuf pour avoir chassé en temps de neige et sans être muni de port d'armes. Pendant que le garde et Debœuf s'expliquaient, le lièvre, bien que blessé, a continué à courir comme..... un lièvre!

Il y a à Roubaix, un tisserand César D... dont on nous rapporte la singulière manière d'inaugurer l'année. C'est à Mouveaux que le tisserand précité a mis sa manière en pratique.

Il a d'abord été la veille vers une heure du matin, réveiller plusieurs membres de sa famille qu'il a battus, ensuite, il les a prévenus qu'il viendrait compléter ses souhaits, le lendemain. Ce qu'il a fait, et de la même manière.

Il s'est porté sur les meubles qu'il a mis en pièces. Les dégâts sont assez importants. Le beau-frère est surtout endommagé dans sa personne.

Un vol a été commis, dans la nuit du 3 au 4 janvier, à Neuville-en-Ferrain.

Les voleurs ont pénétré au domicile d'un épicier, M. Marissal-Dalle, mais ils n'ont pu s'emparer que de quelques chemises étendues sur une corde dans la cour.

Les vols se multiplient à Neuville. Il y a quelques jours, le même méfait s'accomplissait chez un pauvre tisserand, ensuite, c'étaient les lapins d'un charpentier qui disparaissaient par une belle nuit.

Il faut veiller ou bien fermer les portes : *Cavant herl!*

Arrestation à Marcq :

Jean-Baptiste Detranoy, infraction à un arrêté d'expulsion. Il est né à Marcq, mais de parents belges, non naturalisé.

Arrestations à Tourcoing :

Jean-Baptiste et François Dhont, valets de ferme, condamnés par le tribunal correctionnel de Vouziers à 4 mois de prison, pour coups et blessures.

Le vœu émis, il y a quelques mois, par le commandant des sapeurs-pompiers de Lille, vient d'être réalisé..... à Paris.

On a dressé des listes de tous les quartiers et de tous les points où des bouches d'incendie ont été établies, et l'on s'occupe actuellement de placer sur le mur de chaque maison en face de laquelle il s'en trouve, une plaque de bois peinte en rouge vif et portant en lettres blanches ces seuls mots :

Bouche d'incendie

Cette mention est peu dispendieuse à répéter partout où il est nécessaire, et elle aidera certainement beaucoup en cas de sinistre.

Ce qui a donné l'idée de ces plaques, c'est le mois de neige que nous venons de traverser. En effet, toutes les bouches d'eau dites à incendie étant recouvertes par les neiges glacées, il aurait fallu un plan aux mains des pompiers pour en retrouver l'emplacement. De graves embarras ont été constatés ainsi pendant cette période. Grâce aux plaques scellées aux murs des maisons, il n'est plus possible qu'une erreur se produise.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURCOING

Election du 12 janvier 1880.

Nous rappelons aux électeurs du tribunal de commerce de Tourcoing que l'élection complémentaire pour la nomination d'un Juge-suppléant, aura lieu le lundi 12 janvier prochain, de 9 h. 1/2 à midi et demi.

Candidat : M. P. Flipo Van-Oost.

— Dorignies. — Les habitants de la commune de Dorignies feront célébrer, mercredi prochain, une messe en mémoire de la jeune Noémie Leroy qui fut assassinée après avoir subi les derniers outrages et dont on n'a pu retrouver le meurtrier.

— Calais. — Le mouvement des passagers entre Paris et Londres par Calais a été de 9,073 voyageurs.

Le mois de décembre 1878 était de 10,261.

La différence entre les deux années est de 79,588.

Année 1878 : 260,603.

Année 1879 : 181,015.

En tenant compte de l'Exposition, 1879 a été une année ordinaire, ce qui fait présager pour 1880 un chiffre plus élevé.

Cambrai. — Le bruit courait samedi à Cambrai qu'un jeune homme de l'Ecole normale de Douai avait été trouvé assassiné le 1er janvier sur la route de Cambrai à Bapaume. Nous pouvons donner sur ce tragique et douloureux évènement, qu'on a un peu exagéré dans les détails, les renseignements les plus précis.

Un élève instituteur de l'Ecole normale de Douai, nommé Ferdinand Laude, était parti le 31 décembre en vacances pour quelques jours et devait se rendre chez ses parents, ménagers à Mœuvres.

Son père était venu au-devant de lui à Cambrai, mais ne l'ayant pas rencontré, il avait repris seul avant la tombée de la nuit, le chemin de son domicile.

Pendant ce temps, Laude fils dînait chez M. Gérard, charcutier, en compagnie de quelques camarades.

Le soir, vers sept heures, le jeune Normalien se décida enfin à se séparer de ses amis et suivit à pied la route de Bapaume, malgré la pluie qui n'avait cessé de tomber toute la journée.

Etait-il seul ? Personne ne peut le dire jusqu'à présent.

Le lendemain, 1er janvier, vers neuf heures du matin, un domestique de ferme remarquait un homme qui était couché dans un champ à quelque vingt minutes de Mœuvres. Il alla demander de l'aide à la première maison qu'il rencontra, et quelques minutes après on relevait le corps animé de l'élève-instituteur. On le transporta aussitôt chez ses parents.

L'autorité de Mœuvres, avertie de l'évènement, fit aussitôt procéder à une enquête sommaire, et fit constater que le jeune Laude, arrivé à la chapelle d'Anneux, avait pris le chemin de traverse des fours à chaux; mais il avait été jeté où il avait glissé en bas d'un talus, et quelque effort qu'il fît, il n'avait pu le gravir. On voyait ça et là des traces de ses mains et de ses pieds, indices certains des efforts qu'il avait tentés inutilement pour reprendre sa route. Le jeune homme ajoute la *Gazette de Cambrai*, avait ensuite marché à travers champs, mais, tout désorienté, il s'était dirigé, en sens contraire, vers le bois de Bourlon, avait abandonné son parapluie, s'était embourbé et avait fini par succomber.

Ochtezeele. — On n'a pu jusqu'ici, découvrir l'auteur du crime affreux qui vient de mettre en émoi la commune si paisible d'Ochtezeele.

Mme Vaesken, née Eugénie Marquis, n'avait pas quarante ans. Elle était la fille de M. Marquis, adjoint au maire de Noerdpeene.

Le crime connu, les autorités ont donné l'alarme partout. On a d'abord découvert plusieurs pistes qu'on a suivies sur un assez long parcours.

Dans la plaine, entre les communes de Ledringhem et Zermezeele, deux citoyens, que M. le Maire d'Ochtezeele avaient envoyé battre la plaine, ont vu dans les champs, à 600 mètres environ, un individu qui enlevait sa blouse, la roulait, la mettait sous le bras, puis prenait sa course. Etait-ce le criminel ? Il venait de la direction d'Ochtezeele. C'était le moment, de toute façon, de courrir sans perdre une minute.

L'un d'eux l'a fait, mais il a bientôt perdu de vue cet individu. Les habitants, émus de cet attentat commis en plein jour, presque au centre de la commune, ont à cœur de faciliter les recherches de la justice, pour découvrir et arrêter le coupable. On espère que grâce à leur concours, le coupable ne tardera pas à tomber sous la main de la justice.

— Nomain. — Le portillon du passage à niveau de la ligne d'Orchies à Tourcoing, a été enlevé le 30 décembre, vers 8 h. 1/2 du soir et placé sur le rail gauche en face de l'appareil de tension du disque.

Le train de 8 h. 42 l'a écrasé et jeté de côté sans que le mécanicien ni le chauffeur aient ressenti la moindre secousse.

Ce portillon a été trouvé brisé dans la matinée du 31, par le cantonnier Dubaèle.

— Boulogne. — La police a mis en état d'arrestation les nommés Billecart et Cavallier marins de l'Etat, faisant partie de l'équipage de l'aviso *Le Desaix*, à Toulon, inculpés de désertion à l'intérieur, de vol et de complicité de vol d'une somme de 5,000 fr. au préjudice de M. Valecy, capitaine de frégate, comman dan *Le Desaix*.

— Dunkerque. — Le tribunal correctionnel de Dunkerque a statué sur un procès en diffamation intenté au *Phare de Dunkerque* par M. Dufau, préposé en chef de l'octroi. Le tribunal a condamné M. Jules Bertrand, rédacteur en chef, à 300 francs d'amende, et M. Auguste Deworst, gérant responsable à 200 frand'amende, et ordonné l'insertion du jugement dans le *Phare*, l'*Autorité* et le *Journal de Dunkerque*.

Douai. — Le recteur de l'Académie a obtenu de M. le ministre de l'instruction publique l'autorisation de créer à Douai, à titre d'essai, un *Cours normal supérieur*, auquel dix bourses de l'Etat ont été attribuées, et qui est destiné à préparer des institutrices aux fonctions de maîtresses adjointes et de directrices d'école normale.

Les boursières du cours normal seront placées en pension chez Mlle Théry, institutrice libre à Douai. Leur bourse leur donnera droit à être nourries, éclairées et chauffées gratuitement dans l'établissement, sous la surveillance de Mlle Théry. La literie, le blanchissage, les fournitures classiques restent à leur charge. Mais l'état met à leur disposition une allocation destinée à pourvoir à leurs menus frais d'entretien.

Elles seront admises à suivre gratuitement, en qualité d'externes, les cours d'enseignement secondaire de jeunes filles, organisés à Douai depuis la rentrée d'octobre. Elles auront, en outre, des répétitions ou conférences hebdomadaires et deux cours particuliers de pédagogie.

Le cours normal supérieur fonctionnera régulièrement à partir du lundi 12 janvier courant. L'année classique 1880 se terminera le 1er juillet. Les élèves devront se présenter, à cette époque, au concours institué par M. le ministre de l'instruction publique pour les fonctions de directrices et de maîtresses-adjointes d'école normale.

Conditions d'admission au cours normal supérieur de Douai. 1° être âgée de 20 ans au moins, de 25 ans au plus;

2° Etre pourvue du brevet de premier ordre;

3° Avoir déjà enseigné pendant un an au moins dans une école primaire publique.

Cinq boursières sont déjà admises; il sera pourvu à cinq autres bourses le 15 janvier courant.

Un registre d'inscriptions est ouvert à cet effet, au chef-lieu de chacun des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne et des Ardennes, dans les bureaux de de l'inspection académique de Douai, au secrétariat de l'Académie. Ce registre sera clos le 12 janvier. Les candidates devront produire:

1° Leur acte de naissance;

2° Leur brevet;

3° L'attestation, visée par M. l'inspecteur d'académie, qu'elles ont enseigné peudant un an au moins dans une école publique.

Le 15, une commission désignée por le recteur statuera d'urgence sur les titres des candidats et désignera les boursières. Le résultat de ce concours sera immédiatement notifié aux intéressées, qui devront se rendre à Douai, chez Mlle Théry, le lundi 19 janvier, au plus tard.

Etat-Civil de Roubaix. — Déclarations de naissances du 3 janvier. — Georges Pollet, rue de l'Ermitage, 36. — Zélia Mahieu, rue de Denain, cour Dhalluin, 16. — Alphonse Mouchot, rue St-Jean, 154. — Paul Deblauwe, rue de Rohan. — Pierre Goossens, rue de la Guinguette, cour Six. — Aline Sieron rue de la Redoute, 9. — Gabrielle Delecluse, rue du Havre, 4. — Armand Agombart, rue de la Promenade, 66. — Marie Vancoppenolle, rue St-Joseph, 22. — Jules Laurent, rue de la Gaité.

Déclarations de décès du 3 janvier. — Isabelle Joostens, 75 ans, rentière, rue d'Inkermann, 43. — Léontine Mathieu, 10 jours, rue des Champs, 21. Evariste Blaes, 11 mois, rue Bernard, cour Bernard, 1. — Clara Plouvier, 21 ans, soigneuse, Hôtel-Dieu. — Constance Dutertre, 36 ans, repasseuse, rue N° 7, au Pile, 9. — Mouchot, présenté sans vie, rue St-Jean, 154. — Florent Motte, 1 an, rue de la Vigne, 23. — Adelaïde Picavet, 21 ans, tisserande, rue de la Basse-Masure.

Convois funébres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DROISSART-DHONT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis-Joseph DROISSART, décédé à Hem, le 3 janvier 1880, à l'âge de 48 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis-Joseph DROISSART, décédé à Hem, le 3 janvier 1880, à l'âge de 48 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu le mercredi 7 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église d'Hem.

L'Obit solennel du mois sera célébré le lundi 26 courant, à dix heures.

— L'assemblée à la maison mortuaire, à la Place.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRS sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 7 janvier 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Léon SCRÈPEL, époux de Dame Victorine Delerue, décédé à Roubaix, le 3 janvier 1879, à l'âge de 41 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le jeudi 8 janvier 1880, à 10 heures et demie, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Julie-Henriette DESCAT, décédée à Roubaix, le 5 janvier 1879, âgée de 75 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 20528

PRIX DU PAIN

POUR SERVIR DE RÈGLE AUX BOULANGERS

Pain de ménage.

Composé de deux tiers de blé blanzé et un tiers de blé roux ou macaux.

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à . . 0,34.00

Pain de deuxième qualité.

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à . . 0,37.50

Pain blanc.

Composé comme le précédent, avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur.

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à . . 0,41.00

Pain de fleur, dit pain français.

composé de fleur de première qualité.

Le pain de 125 grammes est taxé à 0,05.75
Les deux pains, à. 0,11.50
Les quatre pains, à. 0,23.00
Les huit pains, à. 0,46.00

Fait à l'hôtel de la mairie de Roubaix, le 5 janvier 1880.

Le maître de Roubaix, C. DAUDET.

Belgique

— Mons. — *La grève du Borinage* peut être considérée comme terminée. Hier, dans tous les charbonnages, des ouvriers sont venus se joindre à ceux qui travaillaient déjà, et mardi prochain les traits seront partout au complet.

FAITS DIVERS

— Le condamné Radouant, ex-chef au ministère de l'agriculture et du commerce, vient d'être transféré au dépôt de la Roquette, où il attendra son départ pour la maison centrale de Melun, exclusivement affectée aux réclusionnaires.

En arrivant à la Roquette, Radouant a eu à subir une épreuve qui l'a péniblement impressionné : on lui a coupé les cheveux et la barbe, et il a dû endosser l'uniforme réglementaire des condamnés : pantalon, veste et gilet de laine grise, avec un bonnet rond de même étoffe, et un mouchoir en coton pour cravate ; il a dû également abandonner ses bottines élastiques pour chausser de gros sabots.

Pendant cette opération, qui s'est faite d'ailleurs très rapidement, Radouant n'a pas prononcé une parole, mais il avait les larmes aux yeux.

A partir de ce jour, Radouant devra se contenter, comme neurriture, des aliments de la prison, sauf le saucisson, les cervelas, le beurre et du fromage que l'on vend à la cantine. Il pourra aussi boire deux verres de vin par jour en allant les prendre à la *Gobette*.

La *Gobette* est une sorte de guichet devant lequel, à certaines heures de la journée, défilent un à un les détenus qui désirent boire un verre de vin. Ils ne s'arrêtent devant cette espèce de comptoir que le temps de vider leur verre.

Une fois à Melun, Radouant n'aura d'autre boisson que de l'eau, mais il pourra toujours, soit avec son argent soit avec celui qu'il gagnera par son travail, prendre des comestibles à la cantine jusqu'à concurrence de 40 centimes par jour.

— Voici, d'après l'*Havas*, quelle est actuellement la composition de la marine de guerre et de l'armée autrichienne :

La marine de guerre possède : 2 vice amiraux, 8 contre-amiraux, 17 capitaines de vaisseaux ; 3 vice-amiraux, 9 contre-amiraux et 8 capitaines de vaisseau sont en disponibilité.

La marine compte en outre : 21 capitaines de frégate, 22 capitaines de corvette, 157 lieutenants de vaisseau, 167 enseignes de vaisseau et 101 aspirants.

L'armée autrichienne compte actuellement, 1 feld-maréchal (l'archiduc Albert), 24 feld-zeugmestres et généraux en activité, 77 lieutenants feld-maréchaux en activité, 129 généraux de brigade et 310 colonels en activité.

Sont actuellement sans emploi : 17 feld-zeugmestres et généraux de cavalerie, 18 feld-zeugmestres et généraux de cavalerie honoraires, 81 lieutenants feld-maréchaux honoraires, 127 généraux de brigade, 109 généraux de brigade honoraires, 356 colonels et 135 colonels honoraires. L'état-major compte 45 lieutenants-colonels, 44 majors et 154 capitaines.

— Les environs de la capitale de la Hongrie reçoivent la visite d'hôtes fort incommodes. Un des commissaires de Pesth fait savoir dans les journaux que dans les communes de Foth, Rakos-Palota et Neu-Pesth, le nombre de loups est si grand que déjà plusieurs personnes ont été victimes de ces bêtes affamées. La commune de Pocsmegya ne sait comment se défendre contre une véritable invasion de corbeaux. Ces derniers ont détruit les approvisionnements réunis en commun par les habitants pour le bétail, de telle sorte que ces derniers ne savent pas comment ils atteindront le printemps, si l'on ne prend pas immédiatement des mesures contre cette calamité.

— Voici, d'après Nick (de Tonneins), quels sont les probabilités du temps durant le mois qui commence :

La direction des forces changeant peu, il est à craindre que le mois de janvier ne présente encore les mêmes caractères à peu près que le mois de décembre.

Des bourrasques — signalées ou non plus tard par le *New-York Herald*) — aborderont l'Europe occidentale, le plus souvent sur les hautes latitudes, vers les 2, 9, 16, 23, 30 janvier, à un ou deux jours près, époques des nœuds de la lune ou des lunestices.

Par suite, des grains ondées, giboulées, neige ou coups de vents se manifesteront plus ou moins, sur la France et sur les pays voisins, vers les 2, 5, 9, 12, 15, 19, 22, 24, 27, 29, 31 ; cela à un ou deux jours près, principalement sur les îles Britanniques, puis ensuite, mais avec moins d'intensité, sur les zones du nord et du centre de la France. Temps relativement encore assez beau et froid sur la zone méridionale, notamment dans le voisinage des lunestices et de l'apogée.

Neige abondante et gros temps à craindre pendant les périodes critiques 1re et 3e dizaines principalement. Crues d'eau.

— La propriété d'un cheval étant devenue matière à discussion entre deux résidents d'Atoka, territoire indien, nommés Traher et Fisher, l'un peau-rouge et l'autre blanc, il a été décidé de vider le différend par un duel à l'indienne. Chacun ayant été armé d'un fusil et placé derrière un arbre, le tir a commencé. Les premières balles sont entrées dans les troncs protecteurs ; mais Fisher, ayant eu l'imprudence de se découvrir un peu pour viser plus à l'aise, a reçu à l'instant un projectile dans le cœur et a été tué raide. Le cheval a été adjudé à l'Indien.

— Une jeune femme se présentait il y a quelques jours, au bureau du commissaire de police de Neuilly, et déposait une plainte contre un individu nommé Charles B..., qui venait de la maltraiter brutalement. Cette femme qui se trouvait sous l'empire d'un violent ressentiment déclara en outre à ce magistrat que cet individu se cachait sous un faux nom et qu'il ne serait pas impossible qu'un crime eût été commis par lui. Malgré les questions pressantes du commissaire de police cette femme ne put et ne voulut pas en dire d'avantage. B... logeait à Neuilly dans un hôtel garni. Le commissaire s'y rendit aussitôt et le trouva en train de faire sa malle. A la suite d'une perquisition opérée dans ses effets, on découvrit des papiers établissant que le nom véritable de B... était Baptiste Férangaut. On trouva en outre dans cette malle un paquet de lettres signées Léonie B... son ancienne maîtresse, une jeune fille qui, il y a six mois environ fut trouvée étranglée dans les environs de Melun. Férangaut n'ayant pu donner des réponses satisfaisantes au commissaire de police au sujet des lettres de Léonie et surtout au sujet du crime commis sur elle, a été mis en état d'arrestation et écroué au dépôt en attendant la fin de l'information poursuivie à ce sujet par le parquet de Paris et celui de Melun.

La catastrophe de la Tay

Le *Siècle* continue à recevoir de son correspondant de Londres des détails intéressants sur cette épouvantable catastrophe :

« Les avis reçus de Dundee annoncent que les plongeurs continuent leurs travaux d'exploration. Plusieurs corps sont venus à la surface de l'eau et ont été recueillis. Tous ces cadavres sont transportés à la station de Dundee où l'on a préparé une immense salle pour les recevoir. C'est en vain que les directeurs ont cherché à amoindrir les proportions de la catastrophe, en démentant les chiffres qu'ils avaient donnés dans le premier moment de l'effroi général. Ils assuraient hier que le nombre des victimes ne dépassait pas 75 ; malheureusement les journaux de l'Ecosse publient la liste des personnes que leurs parents ou leurs amis savent s'être trouv